



NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy
Tél-Fax-Répondeur : 03.83.35.28.58
s3-nancy@snepfsu.net

TRIMESTRIEL n° 100/2020
AVRIL-MAI-JUIN

Imprimé par nos soins.
Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

Info

Leur monde d'après : sans doute comme celui d'avant, mais en pire...

Durant la période de confinement, puis celle de la formalisation de la reprise des cours au sein des établissements, le ministre de l'Éducation Nationale n'a cessé de « lancer » des préconisations ou des informations péremptoires rapidement démenties par le Président de la République ou le premier Ministre. Comment peut-on encore accorder une once de crédibilité et de confiance à ce gouvernement, à ce ministre, dans le domaine de l'Éducation Nationale et de tant d'autres ?

Cette méfiance est malheureusement étayée par de nombreuses postures ou décisions nationales et académiques qui portent atteinte à notre métier, à notre statut, à l'enseignement de l'E.P.S. et au Sport Scolaire.

Alors que nos hiérarchies ont vanté, lors de ce confinement, l'efficacité du Service Public d'Éducation, la période progressive de reprise de l'activité les ramène à leur ADN profond : faire des économies et supprimer des postes dans le cadre d'une politique ultralibérale.

Vous retrouverez dans ce bulletin de nombreuses informations concernant les décisions néfastes prises par notre ministre et par notre recteur :

- Valorisation du dispositif 2S2C, relayé par l'UNSS Nationale et par nos IPR qui fragilise l'enseignement de l'E.P.S. et créera de nouvelles fractures territoriales et sociales ;
- Fragilisation du fonctionnement de nos A.S. par la troisième baisse consécutive du nombre d'IMP accordé à nos coordonnateurs de district ;
- Baisse scandaleuse du contingent de promotions à la classe exceptionnelle dans notre académie.

Vous trouverez sur notre site du SNEP académique, largement enrichi et réorganisé, une foule d'informations et d'analyses.

Nous espérons vous retrouver en pleine forme à l'issue de cette période qui a pu générer de l'inquiétude et de nombreuses interrogations.

Vos convictions et votre énergie nous seront indispensables pour défendre notre discipline et notre métier. La mobilisation et l'adhésion de chacune et chacun d'entre vous sont plus que jamais nécessaires. Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Non titulaires - Décès	2
2S2C : C'EST NON !	3
2S2C - Santé	4
Quid de nos libertés ?	5
Activité du SNEP - Retraites	6
Exercice difficile...!	7
UNSS - 2S2C...	8
Corpo Hors Classe	9
Classe Exc. - Agrégés	10





La question des enseignants non titulaires en EPS a son importance dans les axes de travail des membres du bureau académique. En effet, alors que le SNEP réclame avec toujours autant de force l'augmentation des postes aux deux concours de recrutement, la réponse gouvernementale est encore de recruter des personnels corvéables, et notre mission est de prendre la défense de **tous** les personnels enseignants d'EPS.

Les personnels titulaires ZR devraient permettre de remplacer tous les collègues de l'académie dont les postes sont laissés vacants pour diverses raisons, mais cette année encore, le rectorat a recruté plus de 60 personnes à des fins de contractualisation précaire.

Nous ne sommes pas favorables au recrutement de contractuels parce que nous sommes contre l'exploitation de personnels et que nous préférons que tous ces contractuels puissent être embauchés définitivement avec un statut digne. Cependant, force est de constater que ces

collègues existent bel et bien, qu'ils ont besoin d'être entendus et soutenus dans toutes leurs démarches. C'est pourquoi nous avons ouvert un dossier et nommé un responsable qui vous soutiendra en cas de difficulté.

Une rubrique du site du SNEP académique vous permettra de trouver des informations et vous guidera vers le site national sans vous y perdre. Une commission nationale se réunit plusieurs fois dans l'année pour suivre le dossier. Chaque académie y est représentée.

En raison du confinement, le risque de carence de 4 mois pour la valorisation de CDD en CDI a été accru. Des représentants de la FSU ont rencontré le ministère à ce sujet et promesse leur a été faite par le représentant du ministère, M. Dussopt, de s'intéresser à cette question, voire de ne pas prendre en compte la carence due au confinement...

Pour Nancy-Metz, en début de confinement, la réponse du Rectorat a été : « *Les contrats longs sont placés en absence exceptionnelle rémunérée sans*

jour de carence et les contrats connus de remplacement seront prolongés de la même manière. Aujourd'hui (après 6 semaines de confinement) : « *Tous les contrats en cours avant confinement ont été reconduits si les titulaires absents n'étaient pas en mesure de reprendre leur service. Les enseignants qui n'avaient pas de contrat avant le confinement relèvent a priori de Pôle Emploi. La question de l'interruption de 4 mois englobant le confinement est très intéressante, nous attendons avec intérêt la suite donnée* »

Nous surveillons attentivement ce dossier.

Enfin, il est possible pour tous les contractuels d'adhérer au SNEP-FSU en soutien à notre activité : défense de l'EPS, des droits et des statuts de tous les personnels. La cotisation est de 44€ pour un contractuel embauché à l'année et 30€ pour les autres, cotisation déductible à hauteur de 66%. Alors n'hésitez plus : rejoignez-nous !

Armelle AMANN

CONDOLEANCES

Muriel Muller, collègue de Thionville, était heureuse de partir en retraite en mars 2019. Heureuse de « descendre » dans la Drôme rejoindre Ness, son compagnon pour s'installer à Mirabel (ça ne s'invente pas !). Mais les maladies les ont rattrapés tous les deux et 6 mois après Laurent, Muriel est partie le rejoindre en ce début d'année. Engagée de toujours pour les droits des femmes, pour l'EPS, pour nos conditions de travail, syndiquée fidèle, elle ne baissait jamais les bras !

Toutes nos pensées les plus chaleureuses vont à leurs 2 filles et leurs enfants qui ont vécu à leurs côtés pour les soutenir contre la maladie.

Soutiens

Nous présentons également toutes nos condoléances à notre collègue de Sarrebourg, Ollivier Garcia, qui a perdu son fils Lou dans un accident de la route en plein confinement.

De la même manière, nous nous associons à la peine de tous les collègues de l'académie et en particulier Brigitte Kirch, collègue de Saint-Avold, qui auraient pu être affectés par la perte de proches due notamment au covid 19.

Céline LEMERCIER et tous les militants du SNEP



2S2C : C'EST NON !

Actu acad

Nous prenons acte du dispositif 2S2C que le Ministère de l'Education Nationale souhaite mettre en œuvre dès la reprise des cours de cette fin d'année et projette de prolonger en septembre. Ce dispositif est initié conjointement par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, par le Ministère de l'Education Nationale et par la Direction Nationale de l'UNSS.

D'abord présenté comme un dispositif temporaire permettant aux élèves de bénéficier d'activités sportives et culturelles à la réouverture progressive des établissements scolaires, **celui-ci apparaît comme l'horizon de "l'école de demain"** selon la déclaration de M. Blanquer au Sénat le 19 mai 2020, déclaration qu'il réitère le 04 juin, lors de sa visite dans une école de Vincennes : *"le 2S2C est une réponse immédiate au défi de juin pour accueillir plus d'élèves"* mais *"c'est aussi une réponse structurelle pour développer l'activité sportive et culturelle de nos enfants"* !

Ce programme permet l'intervention en son sein, de personnels extérieurs à l'Ecole (issus du mouvement sportif principalement) **pendant le temps scolaire.**

Le protocole relatif à ce dispositif précise :

« Il est important de distinguer l'EPS des Activités physiques et sportives. L'intervention du Mouvement sportif s'inscrit dans une continuité éducative, une intervention complémentaire fondée sur les objectifs définis

ci-après et non en substitution de l'enseignement des professeurs d'EPS. »

Nous sommes tout à fait d'accord avec cette affirmation. **Le mouvement sportif et l'EPS ne sont pas en concurrence, ils sont complémentaires.** Mais à partir du moment où ils interviennent tous les deux pendant le temps scolaire, ils le deviennent.

Qu'en sera-t-il des installations sportives, qui sont déjà insuffisantes pour l'enseignement de l'EPS, si en même temps elles sont utilisées pour le dispositif 2S2C ? Qui aura la priorité ?

Le 2S2C n'a aucune raison d'être dans les collèges et lycées qui ont du personnel compétent et disponible : les professeurs d'EPS.

Monsieur Blanquer, une fois de plus, use et abuse des éléments de langage, et dupe Monsieur « tout le monde » par sa communication sur « la place du sport et de la culture qu'il souhaite développer ».

Si c'est le cas, alors qu'il confirme la place de l'EPS, discipline obligatoire qui touche tous les élèves sur tout le territoire en lui donnant les moyens de fonctionner :

- Par une augmentation du nombre de postes aux CAPEPS (-100 cette année pour 22500 élèves de plus. - 400 ces 3 dernières années pour 62000 élèves de plus. 10 % des établissements ne pouvait assurer les horaires obligatoires).
- Par un plan de construction d'installations sportives et de piscines à la hauteur de

ses ambitions.

- En créant la spécialité EPS au baccalauréat.
- En lui donnant une place spécifique au Brevet des collèges...

Si c'est le cas, alors qu'il renforce également les clubs en leur donnant les moyens de



fonctionner (subventions en baisse, suppressions des postes de CTS au ministère Jeunesse et Sport...) pour que les élèves les plus motivés puissent approfondir leur pratique en dehors du temps scolaire.

Mais nous ne sommes pas dupes. Il utilise la « crise » du COVID 19 pour avancer à marche forcée dans son projet d'école réservé aux fondamentaux : **« Lire, écrire, compter » le matin et sport et culture l'après-midi**, pris en charge par les communes, le mouvement sportif et les entreprises privées.

A terme, nous allons assister à **une augmentation des inégalités territoriales et sociales** créées par ce dispositif qui reposera sur la capacité des communes à proposer des activités variées d'une part et sur le fait qu'il est également basé sur le volontariat des familles. (*« La participation des enfants à cet accueil est laissée à l'appréciation des familles »*).

(suite p. 4)

(suite p. 3)

C'est également 50000 postes d'enseignants qui à terme sont visés (30000 en EPS et 16000 dans les disciplines artistiques). Ces postes risquent d'être remplacés petit à petit par des personnels plus précaires et moins coûteux. Les 250 millions d'euros mis à disposition du 2S2C pour cette fin d'année et certainement davantage à la rentrée, seront donc vite amortis !

Cette tentative grossière de supprimer l'EPS de l'Education Nationale est loin d'être une idée novatrice. Nous nous sommes mobilisés à de nombreuses reprises contre des tentatives de cette nature : en 1972 pour les CAS (Centre d'Animation Sportive), en 1987 pour les contrats bleus et en 2008 avec le volet sportif concernant l'accompagnement éducatif.

Alors que nous aurions pu attendre un soutien massif de la part de nos IPR EPS et de la direction nationale du Sport Scolaire face au danger que représente ce projet pour notre discipline, cette dernière cosigne ce dispositif sans concertation préalable et sans adhésion de ses cadres régionaux. Quant aux IPR, certains dont ceux de notre académie s'y engouffrent. D'autres, heureusement, se

sont abstenus de faire de la publicité à ce dispositif, voire ont même exercé leur sens critique en affirmant clairement que l'EPS est « particulièrement conçue pour répondre aux objectifs d'une éducation à la santé, d'une éducation culturelle et d'une formation du citoyen ».

Déjà, dans des établissements lorrains, les chefs d'établissements se font les relais des fédérations qui frappent à leur porte, sommant les équipes EPS d'aider à la mise en place des 2S2C. Certains établissements ont rouvert sans EPS dans les emplois du temps. Des collègues sont sommés de travailler 20 heures, pour des missions autres que l'enseignement de l'EPS (surveillance de la cantine, accueil échelonné des élèves le matin et le soir, etc...) avec la bénédiction de nos IPR EPS... L'EPS, quand elle est rétablie, est souvent placée les après-midi (avec les enseignements artistiques), préfigurant déjà l'Ecole de Blanquer...

Pour combattre partout le 2S2C, nous invitons toutes les équipes EPS à se saisir du kit « action 2S2C » du SNEP (<http://www.snepfsu-nancy-metz.net/reprise-confinement-2/2s2c/>) qui propose :

- Courrier aux parents d'élèves
- Courrier au Maire
- Courrier aux fédérations sportives
- Motion au Conseil d'Administration.

N'hésitez pas également à signer, à faire signer ces 2 pétitions, à sensibiliser les collègues des autres disciplines et les parents d'élèves autour de vous.

[Contre un affaiblissement de l'EPS à l'Ecole !](#)

[Pour le retrait du dispositif 2S2C \(Santé - Sport - Culture - Civisme\)](#)

Si nous avons réussi à repousser toutes les tentatives pour nous exclure de l'Education Nationale, c'est grâce à une mobilisation massive de toute la profession soutenue par une grande partie de l'opinion publique.

Que ce soit encore le cas cette fois-ci et que Blanquer ne soit qu'un détracteur vaincu de plus à ajouter dans la longue histoire mouvementée de l'EPS !

Marie-Annick RICHARD

SANTE : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

En cette période exceptionnelle et tourmentée, nous pouvons tous avoir besoin de soutien et d'écoute.

Pour cela un « dispositif d'accompagnement du personnel » a été initié par le rectorat et la MGEN.

N'hésitez pas à interpeller le snep.nancy.sante@gmail.com pour avoir les informations nécessaires.

De même, nous répondrons sur ce même site, à vos interrogations sur le déconfinement en tant que « personne ayant une vulnérabilité de santé » ou « vivant avec une personne ayant une vulnérabilité ».

Ne restez pas seul et prenez soin de vous.

Isabelle CHAUBE



Ces derniers mois, nous avons subi des restrictions de liberté dans de nombreux domaines (Travail, circulation, consommation, loisirs, visites familiales, etc.) sous le couperet d'un contrôle des forces de police. Si nous pouvons accepter et comprendre leur utilité ponctuellement pour des raisons sanitaires, nous sommes en droit de nous questionner quant aux conditions de leur mise en œuvre. Ce confinement aurait-il eu lieu d'être si le gouvernement avait anticipé cette crise sanitaire ? Les enquêtes parlementaires nous éclaireront sous peu dans ce domaine.

Mais nos libertés sont attaquées depuis bien avant la crise de la COVID-19. C'est le cas de l'affaire Kéolis à Nancy dont voici le récit :

Dans le cadre de la légitime mobilisation contre la casse du système de retraite, une action pacifique s'est déroulée le 10 janvier 2020 au dépôt de l'entreprise Keolis Nancy. Cette action a été immédiatement empêchée par la police aboutissant à l'arrestation puis à la mise en garde à vue de deux militants. Par la suite, jusqu'à 13 militants (CGT, Sud-Solidaires, Gilets Jaunes et Front Social) ont reçu des convocations pour des auditions par la police à compter du 25 mai 2020 dans le cadre d'une procédure pour des faits « d'entrave concertée avec violence ou voie de fait à l'exercice de la liberté du travail ». Dans leurs communiqués respectifs, les deux principales organisations syndicales de l'entreprise (CGT et Solidaires Transports) affirment que cette action n'a

pas eu d'incidence sur le fonctionnement de l'entreprise, qu'aucune violence ni pression n'ont été exercées à l'encontre des salariés, qu'aucun salarié n'a été empêché de faire son travail. Voir la page web rassemblant l'ensemble des informations : <http://nancy-luttes.net/keolis.html>)

Alors pourquoi treize convoqués ? Pourquoi les convocations sont-elles reparties dès la fin du confinement, comme si cette enquête était urgente et prioritaire ?

A Nancy comme ailleurs (à Melle par exemple : <https://www.politis.fr/articles/2020/05/les-trois-de-melle-symbole-de-la-repression-contre-les-opposant-es-aux-e3c-41951/>), la répression est en marche. Il semble que Keolis, le procureur, le préfet... ou les trois, aient quelque intérêt à tenter d'intimider des syndicalistes, des Gilets jaunes et d'autres militants de l'AG interprofessionnelle de l'agglomération. Répression après plusieurs mois de mobilisation ? Volonté de freiner les mobilisations à venir ?

On s'en prend ainsi à des ouvriers, infirmières, enseignants, éducateurs, histoire de montrer que si **les « premiers de corvée » peuvent être mobilisés et envoyés au front face à une pandémie, ils doivent bien retourner à leur place et ne plus en bouger quand la pandémie recule.**

La police, sur ordre des préfetures et donc des gouvernements, qui depuis cinq ans réprime tous les mouvements en étant systématiquement couverte par

la hiérarchie, continue à agir de manière disproportionnée. Les sorties répétées devant Lobau pour contrôler les soutiens présents et pour les chasser, la menace de verbalisation, tout cela est un signe supplémentaire du sentiment d'impunité des forces de l'ordre.

Le port du masque institué comme loi du bâillon ?

L'état d'urgence sanitaire semble pouvoir justifier n'importe quoi. Le gouvernement renvoie tout le monde au travail, à l'école ou au lycée (mais pas dans les universités, cherchez l'erreur ?), il rouvre les terrasses, les restaurants, autorise les concerts jusqu'à 5000 personnes... et continue d'interdire les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique, bafouant ainsi les libertés fondamentales de réunion et de manifestation. **C'est contre cette vision de la société résumée par le slogan «Travail, consomme, et ferme ta g... !»** que les Gilets Jaunes, les syndicalistes, des travailleurs et des étudiants se mobilisent depuis des mois ou des années. Les treize font partie de ceux-là, c'est pour cela que **la justice s'en prend à eux, c'est pour cela qu'ils ne sont pas seuls !**

*Philippe COLLOT
et le bureau académique du SNEP*



18 policiers pour contrôler 20 personnes venues soutenir les « convoqués Kéolis » dans le respect des consignes sanitaires, devant le commissariat de police bd Lobau à Nancy !



Pendant toute la période de pandémie, le bureau académique n'a pas manqué de continuer à fonctionner et à intervenir sur les dossiers concernant la situation des collègues, la discipline, le système scolaire et les services publics.

Le bureau académique s'est réuni quatre fois en visio-conférences (échange d'informations, débats, décisions d'intervention ou d'actions). Les responsables des différents dossiers sont intervenus auprès de l'**administration** ou des **IPR** (CHSCT ; conditions de la reprise ; audience auprès du **recteur**, contacts avec les **services du rectorat** par exemple pour les non-titulaires ...) et eu des échanges avec les directions régionales et départementales de l'**UNSS**. Comme à l'habitude, ils ont apporté un soutien aux collègues qui nous ont sollicités pour des situations particulières, soit de carrière, soit d'établissement, soit de santé.

Un effort suivi d'information a été réalisé vers chaque collègue, en s'appuyant sur les informations nationales et en y intégrant les particularités académiques : par des **messages internet**

(sendiblu ou circulaire) ; par une mise à jour régulière des informations sur le **site académique** ; par la poursuite de la publication du **bulletin académique** sous une forme électronique (deux n° y compris celui-ci), les conditions du confinement et de la première période du déconfinement ne nous permettant pas l'impression et l'expédition postale sous la forme papier habituelle. Des **échanges téléphoniques et de mails** ont eu lieu avec nombre de collègues.

Nous avons été particulièrement **vigilants et nous sommes efforcés d'être informatifs sur les sujets qui nous ont semblé essentiels** pendant la période : les conditions d'intervention pendant le confinement ; les conditions de reprise au déconfinement ; l'opération gouvernementale du 2S2C.

Au plan général, retenons que si l'annonce d'un abandon définitif du **projet de réforme des retraites** n'est pas explicitement acquis -et il faut rester vigilants- **il est pour l'instant à l'arrêt**. Cela a été favorisé par la crise sanitaire, mais **cela n'aurait pu être acquis sans la forte et durable mobilisation à**

laquelle nous avons participé de décembre à février. Soulignons aussi la **reconnaissance du rôle social et collectif des services publics**, dont la santé et l'éducation, pour répondre aux besoins et attentes de chacun. Assurer leur pérennité, les besoins de leur meilleur fonctionnement est plus que jamais une nécessité

Nous pensons devoir mettre en évidence l'importance de **l'émergence de propositions alternatives pour l'avenir**, soutenues par des collectifs d'associations et de syndicats, dont la FSU comme : « Plus jamais ça », 34 mesures pour un plan de sortie de crise (voir site du SNEP)

Il nous semble en effet essentiel de ne pas se contenter de se positionner en défense contre les mauvais coups, mais de proposer des alternatives aux sources de la crise sanitaire, économique, écologique et sociale et à ses conséquences sur notre métier, nos fonctions, nos statuts et nos droits conquis (protection sociale, retraite ...).

Le bureau académique du SNEP

RETRAITES : NON A LA DOUBLE PEINE !

Les personnes de plus de 65 ans, on le sait, ont été proportionnellement plus touchées par le COVID (infection, hospitalisation ou décès). Le plus fort de la crise sanitaire semblant passé, certaines voix, bienveillantes sans doute, laissent entendre que les retraités pourraient contribuer financièrement, de façon spécifique (et renforcée) au financement de la sortie de crise.

Nous refusons la double peine ! Déjà, le niveau des pensions est bloqué depuis plusieurs années (aucune évolution au-delà de 2000 € et une bien faible et insuffisante « revalorisation » qui ne compense pas les pertes cumulées en-deçà). De plus, la discussion parlementaire de la loi « grand âge » (dépendance, EHPAD...), est reportée sine die. Ça commence à faire beaucoup !

C'est pourquoi, les organisations de retraités regroupées dans le collectif «Groupe des 9» (dont fait partie la FSU) poursuivent, en attendant les conditions d'actions publiques, leurs interventions par des courriers auprès du gouvernement (ministre de la Santé) et des élus (Préfets, Présidents des Conseils Départementaux, présidents des CDCA¹) pour la reconnaissance de nos droits et de notre place pleine et entière dans l'immédiat et dans « la société d'après ».

Roland ROUZEAU

¹ Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie, organismes consultatifs sur les dossiers des personnes âgées et du handicap



EXERCICE DIFFICILE...

Actu acad

C'est toujours un exercice compliqué pour moi de rédiger un article. Mon but est de vous exprimer l'importance pour nous, mais aussi et surtout pour vous, d'adhérer au SNEP-FSU.

Parce que vous l'avez déjà lu de nombreuses fois dans nos bulletins, je n'ai plus envie de vous rappeler que :

- **66% de votre cotisation est déductible des impôts** ou 100% est déclaré en frais réels de l'année d'adhésion.
- Vous pouvez régler votre adhésion jusqu'à huit fois par chèque ou prélèvement automatique si vous adhérez dès le premier trimestre.
- Si le coût peut paraître important, il n'en est rien. Un agrégé hors classe septième échelon (cotisation la plus chère à 363€) ne revient qu'à **0,67€ par jour de travail** (36 semaines à 5 jours), déductions fiscales comprises !
- **L'activité syndicale a un coût**, les déplacements, les bulletins, le matériel informatique indispensable à ce travail, les envois postaux, les formations que nous vous proposons toute l'année, etc... Alors que toutes nos recettes sont issues de vos cotisations.
- **Nous défendons l'EPS, le sport scolaire, le sport et tous les personnels concernés avec force et conviction.**

Parce que vous l'avez lu dans nos précédents bulletins

et dans ce dernier numéro en particulier, je ne vous dirai pas non plus **les nombreuses raisons de nous inquiéter pour notre avenir professionnel et de citoyen.** Il y a la nécessité d'être fort et donc le plus nombreux possible pour peser dans les rapports de force que l'institution nous impose. Je vous rappelle simplement que :

- **La réforme des retraites est mise en sommeil mais pas enterrée.**
- **Les libertés individuelles sont attaquées comme jamais** même si on peut comprendre qu'il ait fallu provisoirement les contraindre pour des raisons sanitaires.
- **L'EPS subit une nouvelle attaque sournoise avec la mise en place des 2S2C** et ses millions d'euros de budget contre une nouvelle baisse par exemple des IMP allouées aux services régionaux et départementaux de l'UNSS où les coordonnateurs de district seront les premières victimes.
- Etc...

L'activité syndicale a un coût financier, mais aussi et surtout un coût « humain ». Nous sommes une vingtaine de militants dans l'académie en tant que commissaires paritaires, membres de bureaux et/ou responsables de dossiers (parfois tout ça à la fois) pour défendre l'EPS, le sport scolaire, le sport fédéral, nos statuts, nos programmes, les collègues en difficulté avec l'administration etc... Pour

fonctionner nous bénéficions de vos cotisations mais aussi d'une vingtaine d'heures de décharge réparties sur une dizaine d'entre nous pour un travail conséquent. **Ces heures de décharges sont obtenues au regard des résultats aux élections professionnelles.** Voter pour le SNEP, c'est bien. Adhérer, c'est mieux !

Contre toute attente, nous finirons probablement l'année scolaire avec une dizaine de syndiqués en moins. Cela nous interpelle ! Mais cela n'entame en rien notre détermination et nous continuerons notre activité au service de tous.

Le gouvernement réussirait-il son objectif inavoué de réduire le poids des syndicats, empêcheurs de destruction du système social français tellement envié partout dans le monde ?

J'en viens au sens de la syndicalisation qui pour moi n'a pas de prix. Se syndiquer, c'est construire ensemble le métier que nous souhaitons. Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Alors rejoignez-nous nombreux avant les congés d'été si ce n'est pas encore fait. L'an prochain, rejoignez-nous dès le premier trimestre ! Vous pourrez ainsi régler votre cotisation (qui n'augmente pas cette année) en 8 fois et bénéficier de la déduction fiscale pour l'année civile 2020.

Je vous attends ! Nous vous attendons !

*Philippe COLLOT, Trésorier
académique du SNEP*

Le SNEP-FSU apprend au mois d'avril, que **les services du Rectorat de Nancy-Metz poursuivent une politique d'austérité et d'économie, en décidant une nouvelle fois de diminuer le nombre d'IMP de nos coordonnateurs de district UNSS, pour cette rentrée 2020 !**

Or, nos coordonnateurs avaient déjà difficilement vécu les différentes baisses au cours de ces trois ans ; pour rappel :

- Rentrée 2017 : 95,5 IMP au lieu de 107,5 (- 11,25%)
- Rentrée 2019 : 86 IMP au lieu de 95,5 (- 11,10%)
- Rentrée 2020 : 77 IMP au lieu de 86 (- 11,17%)

En somme, depuis 2017, il y a **une perte de moyens financiers de 30,5 IMP** pour le fonctionnement de l'UNSS Régionale de l'académie de Nancy-Metz !

Cela est inacceptable surtout dans le contexte actuel, où le sport scolaire a, comme l'EPS, toute sa place pour accueillir dans les meilleures conditions possibles, tous les élèves du pays, dont beaucoup n'ont pas

pratiquer d'activités physiques pendant des semaines.

En effet, **la valeur et les enjeux éducatifs de l'UNSS ne sont plus à démontrer**, et notre Académie en est un exemple où tous les acteurs, cadres-coordonnateurs-animateurs sont fortement impliqués, au vu des résultats et de cette dynamique qu'on nous envie !

De plus, **cette nouvelle baisse des moyens va considérablement perturber la gestion et l'organisation de la coordination UNSS dans les districts et mettre ainsi tous les acteurs de l'UNSS dans des situations très délicates** pour l'année 2020-2021, qui s'annonce déjà très difficile et complexe suite à cette crise sanitaire.

Incompréhensible également lorsque nous savons que des lignes budgétaires ont été créées et abondées ces derniers mois, pour des nouveaux dispositifs : le 2S2C, les vacances ou colonies apprenantes... dont nous n'avons pas besoin car il existe déjà des structures !

Cette politique de restriction serait-elle le signe d'une politique de destruction de l'UNSS bien moins avouable ?



Nous ne pouvons pas tolérer qu'encore une fois à la rentrée prochaine l'indemnisation de nos collègues coordonnateurs de district ne soit pas correctement et justement considérée financièrement car ceux-ci sont un maillon essentiel du Sport Scolaire et de son organisation.

C'est pourquoi, **le SNEP a déjà envoyé, début juin, un courrier A.R. au Recteur, Président de l'UNSS de Nancy-Metz pour défendre et faire respecter les droits de ces collègues, et ainsi de demander à rétablir une dotation d'IMP décente à la hauteur de leur investissement.**

Pierre GOUDOT, responsable du dossier UNSS pour le SNEP

Pendant ce temps...

Pendant le confinement, nous avons répondu au député Belhadadd qui avait, dans un article du Républicain Lorrain (RL), encensé le dispositif 2S2C :

« Monsieur le député, je me permets de vous écrire suite à l'article paru dans le RL du 25 avril :

Je suis enseignante d'EPS, et par ailleurs Secrétaire Départementale du Syndicat des Professeurs d'EPS (SNEP-FSU) de la Moselle. Je ne vous cache pas que vos propos me choquent comme l'ensemble de la profession.

Pour information, l'EPS existe dans les établissements scolaires et nous avons une vraie légitimité que ce soit au sein de l'Éducation Nationale, auprès des parents, des élèves et de la plupart des élus. Nous avons en tant qu'enseignants d'EPS, le même niveau d'étude que l'ensemble des enseignants des matières dites "fondamentales" selon vos propos, et

avons et aurons donc toute notre place dans les établissements scolaires lors du déconfinement. Aucune pratique physique qu'elle soit orchestrée par des éducateurs sportifs ou par nous-même ne pourra être proposée en toute sécurité si les conditions d'hygiène proposées par les instances gouvernementales ne sont pas drastiques.

L'heure n'est ni au bricolage ni à une quelconque redéfinition de la place de l'EPS et du Sport dans l'Éducation Nationale. L'EPS et le Sport à l'école ne sont ni un supplément d'âme à la remorque de disciplines dites fondamentales, ni une activité d'occupation du "temps libre". Ce sont des apprentissages fondamentaux pour la formation des jeunes et leur accès critique à une dimension importante de la culture moderne. Au vu du dévouement et de la créativité dont l'ensemble des enseignants, y compris les enseignants d'EPS, a fait preuve pour assurer la (suite p.9)

(suite de la p.8) continuité pédagogique, vos propos, témoignant à la fois d'une méconnaissance de la nature de l'enseignement de l'EPS et du sport à l'École (primaire, collèges, lycées), comme d'une déconnexion complète des conditions réelles de son enseignement, sont plus que déplacés.

Il n'est, permettez moi, pas l'heure d'une quelconque réorganisation de l'Éducation Nationale. »

<https://snepfsu.net/mjs/>

[docs/20200422_communique_SNEPFSU_sport_et_deconfinement_deputes_LREM.pdf](#)

Nous n'avons évidemment toujours pas de réponse mais continuons d'être vigilants aux différentes attaques que ce soit sur ce sujet ou d'autres. Merci à vous tous de nous alerter quand vous êtes témoin de tels propos. Ensemble, on est plus fort !

Céline BRISTIEL, Secrétaire Départementale du SNEP Moselle



Promotions Hors Classe 2020

Actu corpo

Vendredi 29 mai a eu lieu la CAPA HC 2020. Cette CAPA, la 1^{ère} depuis le confinement, s'est faite avec des représentants SNEP en présentiel et d'autres en visioconférence, 2 représentants des chefs d'établissement en visioconférence, une représentante de l'UNSA, 2 IPR : MM MICHELETTI et HOPPE et 3 représentants de l'administration : M. SEYER secrétaire général, Mme LAMBERT chef des DPE et Mme GURY pour la DPE EPS.

Il y avait 252 promouvables (230 en 2019) pour 43 promotions possibles (17% de 252). 113 femmes et 139 hommes. Le plus jeune promu est né en 1977 et était au 10^{ème} échelon avec une ancienneté de plus d'un an et 6 mois.

Concernant les nouveaux promouvables 9^{ème} échelon + 2 ans, ils sont 35 avec 16 avis excellent (4 en 2019), 22 avis très satisfaisant (19 en 2019) et 23 avis satisfaisant (12 en 2019).

Dans notre déclaration nous avons énoncé :

- D'une part qu'il était nécessaire que des décisions fortes soient prises pour que les personnels reprennent confiance envers l'administration. Car cette confiance des personnels a été largement mise à mal par une communication erratique du

ministre. Les annonces ont été très nombreuses parfois contradictoires : elles n'ont rassuré ni les familles ni les enseignants.

- D'autre part que le retour de l'avis des CAPA concernant les opérations de carrière et de mutations sont une nécessité. Les personnels doivent pouvoir être représentés et défendus par les organisations syndicales qu'elles élisent avec une participation jamais démentie et un score sans appel en ce qui concerne le SNEP-FSU.

Ce travail des commissaires paritaires a d'ailleurs encore une fois prouvé son intérêt puisque nous avons signalé avant cette CAPA une erreur pour 2 collègues dont le barème n'avait pas été augmenté par rapport à l'année dernière et qui ont pu être promus !

En réponse à cette déclaration, M SEYER a dit qu'il y avait des directives nationales concernant les CAPA et qu'ils doivent les appliquer. Cependant, il y a d'autres académies qui reconnaissent l'intérêt de travailler avec les organisations syndicales et qui ont mis en place des groupes de travail notamment pour les mutations inter.

Puis nous avons signalé que la mise en place **du nouveau système de**

promotion était un progrès avec des incidences très positives sur l'égalité professionnelle, mais qui restait une certaine injustice pour les collègues au 10^{ème} échelon qui subissent des appréciations pérennes données lors de la mise en place du nouveau système. Nous avons précisé qu'il serait bien à l'avenir **d'avoir une attention particulière pour ces 86 collègues pénalisés** par ces avis donnés avec des quotas arbitraires car ils progressent moins vite que d'autres collègues.

Suite au PPCR, tous les agents doivent pouvoir accéder à 2 grades différents, tous les professeurs devraient finir leur carrière en étant hors classe. Mais tous n'arriveront peut être pas à la fin de leur carrière au dernier échelon de la hors classe. Il y a actuellement 6 échelons à la hors classe et un 7^{ème} échelon sera créé en 2021. Nous avons donc aussi souligné qu'il fallait **porter une attention aux collègues proches de la retraite** nés en 1966 afin qu'ils puissent atteindre ce dernier échelon de la HC.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur cet accès à la hors classe sur notre site du SNEP académique.

Laurent SIMONIN



UN CONTINGENT DE PROMOTIONS EN TRES NETTE BAISSSE...

Les craintes que nous exprimions dans ce bulletin chaque année se confirment : le contingent de promotions à la classe exceptionnelle connaît une baisse drastique en 2020.

De 31 promotions en 2019 nous passons à 14 promotions possibles cette année (10 au titre du vivier 1, 4 pour le vivier 2) soit une baisse de près de 55% !!!!

Cette situation est due en grande partie à la volonté de nombreuses académies, dont la notre, de promouvoir, au titre du vivier 2 de jeunes collègues sur des critères de mérite dont nous contestons le manque criant d'objectivité. Cette situation, que nous dénonçons chaque année en CAPA, bloque mécaniquement le nombre de futures promotions puisque le nombre de

collègues se situant à la classe exceptionnelle est lié à un pourcentage de l'ensemble du corps des profs d'E.P.S..

Autrement dit, un professeur accédant à cette classe exceptionnelle à 15 ans de la retraite bloque une nouvelle future promotion pendant 15 ans.

Pour rappel, l'année dernière, l'administration et les IPR de notre académie ont permis l'accession des deux plus jeunes (nés en 1968) des 162 promouvables au titre du vivier 2 pour seulement 8 promotions accordées à ce vivier !!!!!

Le SNEP dénonce toujours l'existence de ces deux viviers qui a fait perdre 4 promotions pourtant budgétées l'année dernière dans notre académie, le nombre de promotions accordées étant supérieur au nombre de postulants possible au titre du vivier 1.

Nous continuerons de défendre la promotion de nos

collègues les plus proches de la retraite

pour deux raisons qui nous semblent évidentes :

- Permettre chaque année un contingent de promotions le plus large possible.
- Permettre au plus grand nombre de nos collègues de pouvoir partir à la retraite avec ce nouveau grade et par conséquent avec une pension revalorisée.

La CAPA devant établir ce tableau de promotion était prévue ce 24 juin mais sera sans doute reportée à la rentrée prochaine pour des raisons de retard pris dans la « campagne » de promotions. Ce retard, le rectorat le justifie par la période de confinement, alors que la CAPA « hors classe » a pu, elle, se tenir le 29 mai.

Patrick CHEVALLIER

Dernière minute : la CAPA Classe Exc. aura lieu le 10 juillet 2020

ACCES AU CORPS DES AGREGES SUR LISTE D'APTITUDE

La CAPA traitant de la promotion au corps des agrégés par liste d'aptitude s'est déroulée le 13 mars 2020 à Nancy. L'étude des dossiers et des propositions faites par le Recteur nous a permis de constater cette année une augmentation des avis très satisfaisants attribués en EPS et un meilleur équilibre homme/femme dans les propositions faites par l'administration. En effet, l'académie Nancy-Metz propose 3 candidats en EPS dont une femme. Ces dossiers seront examinés au niveau national lors de la CAPN qui se déroulera du 30 juin au 2 juillet afin de pourvoir les 20 places attribuées à l'EPS (1300 demandes dans notre discipline).

DU COTE DES AGREGES...

Le vendredi 5 juin s'est déroulée une CAPA agrégés qui a traité de l'avancement à la Hors classe, des congés formations et de la révision de l'accès à la classe exceptionnelle datant de 2017 et de 2018.

Concernant la **classe exceptionnelle**, il s'agit de réintégrer les collègues "oubliés" dans les tableaux existants (enseignants de BTS par ex.) pour les années 2017 et 2018. Aucun collègue EPS n'est concerné dans notre académie. La CAPA concernant les oubliés de 2019 dans l'accès à la classe exceptionnelle aura lieu le 22 juin.

Concernant **les congés formation**, nous notons une baisse des demandes liée au changement des modalités de demandes qui sont dématérialisées (0 demande en EPS).

Enfin, pour l'accès à la **Hors Classe**, nous rappelons le bilan 2019 : sur 132 proposés par l'académie de Nancy-Metz, 117 ont été promus (à savoir : tous les 11^{ème} Excellent et Très Satisfaisants, tous les 10^{ème} Exc et certains TS et 1 collègue au 9^{ème} Exc. née en 1957). Pour la CAPA 2020, nous proposons le maximum de collègues en fin de carrière pour qu'ils aient un second grade avant de partir en retraite. 19 enseignants d'EPS figurent dans le tableau des promouvables, 5 d'entre eux seront proposés à la CAPN qui se tiendra le 3 juillet 2020.

Stéphanie COLLE